

**DÉCOUPAGE DE LA
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

MÉMOIRE

28 MAI 2008



Municipalité Régionale de Comté de Matane



MÉMOIRE de la MRC de Matane

présenté à

**la Commission de représentation électorale
concernant le découpage de la circonscription électorale**

par

**Donald Grenier
préfet et maire des Méchins**

le 28 mai 2008

Introduction

Depuis 1979, à toutes les deux élections, des modifications sont proposées à la carte électorale afin de traduire l'évolution démographique du Québec et, dans la plupart des cas, ces modifications se sont accompagnées d'un affaiblissement politique des régions au profit des grands centres et de leurs banlieues. Déjà en 2001, la *Commission de la représentation électorale* proposait l'élimination de l'actuelle circonscription de Matane et, suite à la mobilisation régionale, avait décidé de maintenir le *statu quo* en créant une exception. En 2008, le processus recommence et la Commission est cette fois confrontée à la multiplication, à travers tout le Québec, des situations ne respectant pas les seuils établis d'électeurs par circonscription. Devant ce constat, la circonscription de Matane est à nouveau menacée.

S'appuyant sur l'argumentaire toujours valable de 2001 et sur une analyse exhaustive du *Rapport préliminaire* (mars 2008) de la Commission, la MRC de Matane entend joindre sa voix à toutes celles qui réclament le maintien du *statu quo*. La MRC est d'avis que la proposition soumise à la consultation publique peut être bonifiée et que la Commission, comme par le passé, sera sensible aux arguments qui lui seront présentés.

Le mémoire de la MRC de Matane s'articule autour de deux axes centraux. D'abord, pour la MRC, la carte électorale proposée, qui consiste principalement à fusionner la portion nord de l'actuelle circonscription de Gaspé à l'actuelle circonscription de Matane et à morceler le territoire de MRC de Matane, en retirant de la circonscription projetée les municipalités de Sainte-Paule, Saint-Léandre, Baie-des-Sables et de Saint-Ulric, ne respecte pas le principe des communautés naturelles et constitue une entrave au développement et à la gouvernance régionale. Deuxièmement, ce redécoupage se traduirait par la suppression de deux circonscriptions dans l'Est du Québec et par de nouvelles circonscriptions, dont les superficies seraient considérablement accrues. La MRC de Matane est d'avis que la proposition de la Commission contribuerait à réduire l'accessibilité des élus et à affaiblir la représentation du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à l'Assemblée nationale, deux régions qui peinent déjà à faire valoir leurs intérêts.

Axe 1 : Sauvegarder les communautés naturelles et l'intégrité des MRC

a) Une loi aux multiples exceptions

Consciente du mandat limité de la Commission, la MRC de Matane se questionne tout de même sur certaines dispositions de la *Loi électorale*. Il apparaît anormal à la MRC que le quart des circonscriptions québécoises se situent actuellement en situation d'exception, c'est-à-dire que leur nombre d'électeurs excède de plus ou moins 25 % la moyenne provinciale de 45 207 électeurs.

Où la Commission voit la nécessité de redécouper la carte électorale pour régulariser certaines situations, la MRC de Matane constate un problème systémique qui, si les tendances démographiques se maintiennent, fera en sorte que les circonscriptions rurales verront leur nombre sans cesse décliné et leur taille croître. Devant un si grand nombre de circonscriptions en situation d'exception et la perte douloureuse et

cyclique de circonscriptions en dehors des grands centres, la MRC de Matane est d'avis que l'Assemblée nationale devra tôt ou tard débattre de la place qu'elle entend donner aux régions dites ressources sur ses bancs.

b) Des tendances démographiques ambiguës

Le redécoupage de la carte électorale du Québec proposé par la Commission s'appuie notamment sur des projections démographiques. La MRC de Matane comprend que la Commission projette la création de nouvelles circonscriptions dont la viabilité ou les frontières seraient d'une relative stabilité au cours des prochaines années.

Cependant, la MRC de Matane invite la Commission à faire preuve de prudence avant de tirer des conclusions sur l'évolution démographique du Bas-Saint-Laurent. Dans le cas de la MRC de Matane, le recensement de 2006 a permis de constater le renversement des tendances. Entre les deux derniers recensements, la variation de la population est passée d'un taux négatif de -5,1 % (2001-1996) à -1,2 % (2001-2006). Des indices encourageant nous permettent également d'espérer un accroissement léger de la population de la MRC pour les prochaines années. L'essor du secteur éolien, le retour de travailleurs natifs de Matane pour leur retraite et l'arrivée de jeunes attirés par la qualité de vie bas-laurentienne pourraient bien endiguer le déclin des dernières décennies. La MRC de Matane tient à souligner que déjà, sa voisine, la MRC de la Mitis, a vu sa population s'accroître depuis le dernier recensement.

La MRC de Matane semble destinée à pouvoir échapper aux sombres pronostics de l'Institut de la statistique du Québec qui, en 2001, prédisait la perte d'au moins 15 % de sa population d'ici 2020.

c) Une MRC bas-laurentienne

Dans le rapport de la Commission, la circonscription de Matane est considérée comme une circonscription gaspésienne. La MRC de Matane se questionne car la moitié de la circonscription est située au Bas-Saint-Laurent et que les deux tiers des électeurs qui y sont inscrits sont bas-laurentiens.

La MRC de Matane est d'avis que le redécoupage proposé par la Commission aggraverait déjà une situation d'exception. Le rapport de la Commission reconnaît lui-même que le respect des régions administratives constitue un critère important dans l'établissement de la carte électorale. En unissant Matane et Gaspé, la Commission ferait basculer le centre de gravité de la circonscription vers la Gaspésie. Dans les faits, le redécoupage proposé de la carte affaiblirait considérablement la voix du Bas-Saint-Laurent en le privant de deux circonscriptions, celles de Kamouraska-Témiscouata et de Matane.

d) Une circonscription projetée déchirée

L'union des villes de Matane et de Gaspé au sein d'une même circonscription créerait un mariage dysfonctionnel défavorable au développement et la gouvernance régionale.

D'emblée, la MRC de Matane est bas-laurentienne et ses échanges sont principalement axés vers l'ouest : la MRC partage les installations aéroportuaires de Mont-Joli ; elle est rattachée à la Commission scolaire des Monts-et-Marées (Matane et Matapédia) ; elle profite de la proximité de l'UQAR et de CFP de Mont-Joli ; etc. Les liens naturels entre Gaspé et Matane sont peu nombreux.

La circonscription projetée se retrouverait, à ses extrémités, avec deux villes centres présentant sensiblement les mêmes attraits (ex. installations portuaires, cégep), ayant des tailles comparables et se disputant les mêmes niches de développement (ex. industrie éolienne). Le député de la circonscription proposée se retrouverait coincé dans d'impossibles arbitrages entre ces deux villes concurrentes, entre la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent.

La MRC de Matane se soucie également de la perte considérable d'influence au sein de la circonscription projetée de la MRC de la Haute-Gaspésie et de la ville de Sainte-Anne-des-Monts qui accueille présentement l'un des deux bureaux de circonscription du député de Matane. Cette MRC confrontée à des difficultés économiques considérables ne regrouperait que le cinquième de la population de la circonscription projetée. L'accessibilité de la population haute-gaspésienne à son député apparaît compromise.

e) Des municipalités orphelines

La partition de son territoire entre deux circonscriptions distinctes constitue le principal grief de la MRC de Matane.

Cette partition serait d'abord douloureuse pour toute la région car elle va à l'encontre des communautés naturelles. Les liens rattachant les municipalités de Sainte-Paule, de Saint-Léandre, de Baie-des-Sables et de Saint-Ulric à Matane sont bien plus forts et anciens que ceux les reliant à la Mitis et/ou à la Matapédia. La MRC de Matane demande à la Commission de respecter les communautés naturelles, tel que le prévoit la *Loi électorale*, et d'éviter les tracés arbitraux.

Trois arguments additionnels militent en faveur de l'intégrité territoriale de la MRC de Matane. D'abord, perdues à l'intérieur de l'immense circonscription Matapédia-Mitis, qu'elle serait, pour quatre municipalités rurales totalisant 3 000 habitants, la qualité de leur accès à leur député? La MRC de Matane s'inquiète de l'impact du morcellement projeté de son territoire sur leur développement économique, leur capacité à promouvoir leurs dossiers.

Deuxièmement, le morcellement compliquerait la gouvernance régionale. La MRC de Matane serait forcée de coordonner ses efforts à ceux de deux députés, dont les agendas politiques pourraient s'avérer très différents. Actuellement, la MRC n'a qu'un seul interlocuteur privilégié et est d'avis que cette situation favorise une gestion efficace des problématiques parfois difficiles auxquelles est la région confrontée.

Troisièmement, le morcellement de la MRC de Matane n'est aucunement justifié. Avec leurs 2 400 électeurs (estimation de la MRC de Matane), les municipalités de Sainte-Paule, de Saint-Léandre, de Baie-des-Sables et de Saint-Ulric peuvent très

bien demeurées dans la circonscription matanaise. En effet, si l'on respecte l'intégrité de la MRC de Matane, les circonscriptions projetées de Matane-Gaspé et de Matapédia-Mitis compteraient respectivement environ 42 500 et 34 100 électeurs. Les deux circonscriptions projetées se situeraient à l'intérieur de la fourchette, allant de 33 905 à 56 509 électeurs par circonscription, permise par la *Loi électorale*. La MRC de Matane est d'avis que le morcellement des communautés naturelles devrait constituer un scénario d'exception lorsqu'aucun autre découpage n'est possible ; ce n'est définitivement pas le cas. De plus, la MRC pense que la Commission devrait se montrer tolérante lorsqu'une circonscription compte quelques dizaines d'électeurs au-delà des seuils établis afin de protéger les communautés naturelles.

Axe 2 : Conserver le *statu quo* et promouvoir la représentation effective

a) Représentativité effective et égalité des électeurs : des principes à concilier !

Dans son rapport préliminaire, la Commission précise les principes auxquelles elle adhère dans le cadre de la modification de la carte électorale. Le premier de ces principes est celui de la représentativité effective des électeurs qui garantit «aux électeurs le meilleur accès possible à leurs représentants élus et, à ces derniers, la capacité d'assumer de manière appropriée leur double rôle d'ombudsman et de législateur». Le deuxième est celui de l'égalité du vote des électeurs. Pour concilier ces critères, la *Loi électorale* prévoit des seuils fixés à partir du nombre d'électeurs moyen par circonscription ($\pm 25\%$). Cependant, par le passé, la Commission a fait preuve de souplesse dans l'application de ces seuils en acceptant des exceptions non prévues à la loi. Le nombre d'exceptions a ainsi oscillé depuis 1980 entre une et cinq.

En 2001, lors de la dernière refonte de la carte électorale, la Commission a reconnu le caractère spécifique de l'Est du Québec en y permettant quatre exceptions, les circonscriptions actuelles de Bonaventure, de Gaspé, de Matane et de Matapédia. Selon la MRC de Matane, les raisons qui justifiaient ces exceptions demeurent encore aujourd'hui et, dans une certaine mesure, ont gagné en importance avec la baisse du poids démographique au Québec du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie qui se poursuit.

La MRC de Matane est d'avis que la Commission devrait prolonger l'exception que constitue la circonscription de Matane. De plus, la MRC considère que, si l'on accepte de déroger aux écarts prévus par la loi, il n'y a aucun seuil minimal ou maximal d'électeurs d'établi. Une exception existante et tolérée en 2001 à partir de quel seuil devient-elle inacceptable en 2008 : -30 %, -35 %, davantage?

b) L'accessibilité à son député, un droit

Dans son rapport final, en 2001, la Commission jugeait que la faible densité de population et la superficie des circonscriptions de l'Est du Québec compromettaient la représentation effective de la population. La Commission ajoutait que le contexte socioéconomique de la région ainsi que le manque de ressources et de services accessibles à la population nécessitaient le maintien des circonscriptions de Bonaventure, de Gaspé, de Matane et de Matapédia, pour permettre une juste représentation des électeurs. La MRC de Matane considère que le droit des

électeurs gaspésiens et bas-laurentiens à être justement représentés est aussi valable en 2008 qu'en 2001. Une chose est sûre, on ne facilite pas la représentation d'une région et l'implication politique d'une population en éliminant des circonscriptions électorales et en augmentant la superficie de celles qui demeurent.

En effet, lorsque la MRC de Matane examine les positions tenues par la Commission en 2001, elle ne peut être que surprise de constater que le redécoupage proposé augmente considérablement la superficie des circonscriptions de l'Est du Québec. Si la Commission devait retenir la proposition présentement discutée, l'accès de l'électeur à son député serait considérablement réduit et le travail du député complexifié. Celui-ci serait contraint à de longues heures de déplacement sur un territoire encore mal pourvu en réseau téléphonique sans fil. De plus, la MRC de Matane est d'avis que la Commission devrait accorder de l'importance à la sécurité des électeurs et de leurs députés. Les déplacements hivernaux ou de nuit sont difficiles sur une partie importante du territoire de la circonscription projetée de Matane-Gaspé. La MRC de Matane souligne que le vieillissement de sa population, qui est plus prononcé qu'ailleurs au Québec et qui limite la capacité de la population à se mouvoir, est un obstacle additionnel à la représentation effective au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

La MRC de Matane rappelle aux commissaires que la Charte des droits et libertés reconnaît aux citoyens le droit à une représentation effective.

c) Des besoins de représentation plus importants qu'ailleurs

L'Est du Québec est un vaste territoire confronté avec des défis colossaux, souvent plus criants qu'ailleurs au Québec. Si la situation économique de la MRC de Matane s'est grandement améliorée au cours des dernières années, l'actuelle circonscription de Matane demeure un territoire ayant une population vieillissante et fréquemment dépendante des services gouvernementaux ; rappelons que la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur des soins de santé est flagrante dans l'Est du Québec. En dehors des pôles urbains, les infrastructures et les équipements essentiels au dynamisme économique et à la qualité de vie des populations (ex. téléphonie sans fil, Internet haute vitesse, aqueduc, égout) ainsi qu'une foule de services (ex. transport collectif, services bancaires, commerces divers), dont ceux de proximité, sont souvent indisponibles ou déficients. Outre la desserte en services, équipements et infrastructures, la crise forestière frappe sévèrement le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, fragilisant les communautés rurales, dont certaines sont menacées de disparaître. Les députés de l'Est du Québec sont déjà grandement sollicités et la perte de circonscriptions risque encore d'accroître la vulnérabilité des populations rurales et isolées.

De plus, le développement éolien constitue un enjeu de taille au cœur de la stratégie économique régionale avec ces retombées de plusieurs millions de dollars ; pour plusieurs, ce secteur constitue une bouée de sauvetage pour l'Est du Québec, une occasion à ne pas rater. Comme toute forme de développement, ce secteur crée des tensions locales, des compétitions entre municipalités et transforme le territoire durablement. Étant à un tournant de son développement, la région a besoin de tous ses députés pour appuyer l'enracinement de l'industrie éolienne en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent et apaiser les tensions présentes dans le milieu. Pareillement, les

députés de l'Est du Québec auront fort à faire pour que la région continue à bénéficier de mesures de développement généreuses et résister à la concurrence des régions centrales du Québec. Pour la MRC de Matane, le moment est inopportun pour priver l'Est du Québec de ses porteurs de ballon.

d) Député de Matane, un lourd travail

La MRC de Matane souhaite enfin mentionner aux commissaires que le député de la circonscription de Matane doit déjà être actif autant au Bas-Saint-Laurent qu'en Gaspésie. Par exemple, ce dernier siège déjà sur deux conférences régionales des élus. La MRC de Matane manifeste le souhait que la Commission tienne compte de travail accru qu'occasionne l'appartenance à deux régions administratives pour député avant d'agrandir la circonscription. L'actuelle circonscription de Matane est déjà bien assez vaste.

Conclusion

En conclusion, la MRC de Matane réitère son opposition au morcellement de son territoire dans la circonscription projetée de Matane-Gaspé. La MRC a fait la démonstration que cette partition constituerait une entrave au développement et alourdirait inutilement le travail des instances régionales. De plus, la MRC est d'avis que les considérations mathématiques ne permettent pas de justifier ce morcellement, à tout le moins pas maintenant. La MRC réaffirme également son souhait de voir les communautés naturelles respectées.

La MRC de Matane rappelle également qu'elle se positionne résolument en faveur du *statu quo* car, en plus de s'opposer au morcellement de son territoire, elle considère que son regroupement avec Gaspé constitue un mariage stérile et défavorable à la Haute-Gaspésie, aux collectivités locales et aux deux villes centres. Pareillement, le redécoupage proposé serait contraire au principe de représentation effective et entraînerait des inconvénients majeurs pour les électeurs et leur député. Devant les défis auxquels la région est confrontée, la perte d'une ou plusieurs circonscriptions serait un recul majeur qui fragiliserait autant le Bas-Saint-Laurent que la Gaspésie.

À moyen terme, compte tenu de l'accroissement du poids démographique des centres urbains et de leurs banlieues, la MRC de Matane espère que la *Loi électorale* sera modifiée pour permettre un plus grand nombre d'exceptions dans les régions étendues où la densité de population est faible. L'Assemblée nationale doit définir le type de représentation qu'elle souhaite pour les régions du Québec.